

## Contrat de Réservation

### Civilité

Nom : ..... Prénom : .....  
Né(e) le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
☎ : ..... ☎ : ..... ☒ : .....  
Profession : ..... Immatriculation véhicule : .....

### Autres participants au séjour

Nom	Prénom	Date de naissance
		___ / ___ / _____
		___ / ___ / _____
		___ / ___ / _____
		___ / ___ / _____
		___ / ___ / _____
		___ / ___ / _____

### Je souhaite réserver :

→ **Un emplacement** - 8 personnes maximum, au-delà il sera nécessaire de louer un second emplacement

Arrivée le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à partir de 14h

Départ le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ avant 12h

Emplacement Nature (sans électricité)

Camping-Car

Caravane

Tente

Dimensions .....

Branchement électrique :

6 amp

10 amp

→ **Un Locatif** – Le nombre de locataires ne peut pas être supérieur à la capacité de l'hébergement (y compris enfants en bas âge)

A la SEMAINE

COURT SEJOUR (Hors Juillet Aout) :  1 Nuit  2 Nuits  3 Nuits

Arrivée le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ à partir de 15h30

Départ le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ avant 11h

Tente Cotton Lodge (2 chambres - 4 places)

Mobil-Home Hortensia (2 chambres – 4/6 places)

Chalet Fougère (1 chambre - 3 places)

Mobil-Home Glycine (2 chambres - 4 places)

Chalet Digitale (3 chambres - 6 places)

Mobil-Home Asphodèle (2 chambres - 5 places)

Chambre du Baroudeur (1 chambre - 2 places)

Caravane Bruyère (4 places)

### → Options

Véhicule supplémentaire : ..... x 2,00€ / nuit = ..... €

Petit-déjeuner : ..... x 7,00€ par pers. / jour = ..... €

Animal : ..... x 2,20€ / nuit = ..... €

Draps jetables : ..... x 7,50€ / lit = ..... € (utilisation 7 nuits max.)

### Acompte :

30 % du montant total du séjour = .....

+  Assurance annulation facultative (recommandé) : 3% du montant du séjour, hors taxe de séjour = .....

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations

= **Total acompte** : .....

### Mode de règlement

Chèque bancaire (à l'ordre de : Camping Au Gré des Vents) – Chèque n° ..... Banque .....

Chèques vacances (merci de préciser le montant réglé par ce biais) : .....

Virement : IBAN : FR 76 1600 6281 1200 0419 2721 876 / Code SWIFT : AGRIFRPP860

Carte de crédit : N° \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Expire-le : \_\_\_ / \_\_\_

Cryptogramme : \_\_\_\_\_

**Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente et des tarifs et m'engage à les respecter.**

**Date et signature :**

## Conditions Générales et Particulières de Vente

### PREAMBULE :

Les Conditions Générales de Vente stipulées ci-après, s'appliquent :

Entre les soussignés :

- La SARL BEPHALCO, ayant pour entité commerciale Camping Au Gré des Vents, dont le siège est situé au 2 chemin de Bogeais 56220 Rochefort-en-Terre, immatriculée au RCS de Vannes B 441 264 041; ci-après dénommé : le Camping.
- Et, le co-contractant ci-après dénommé : le Client.

### ARTICLE 1 : APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent aux prestations fournies par le Camping visé au contrat joint dans le cadre des prestations décrites dans ce contrat.

Ces Conditions Générales de Vente sont adressées au Client en même temps que le contrat pour lui permettre d'effectuer sa réservation. Toute réservation implique de la part du Client l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions et tarifs de vente.

La réservation ne sera définitive qu'à réception du contrat signé, accompagné du versement de l'acompte et de la confirmation écrite du Camping.

### ARTICLE 2 : LOCATION MOBIL-HOMES, LODGES ET CHALETS

#### 1) Termes généraux

La location est nominative et ne peut être cédée.

Le tarif comprend le séjour complet pour les personnes enregistrées avec la réservation (le nombre de participants ne peut être supérieur à la capacité maximale de l'hébergement).

Lorsque le séjour est commencé, il n'y a pas de remboursement possible pour cause de départ anticipé de quelque nature que ce soit.

En cas de déclaration inexacte du preneur, le loueur pourra annuler le présent contrat et les sommes versées resteront acquises.

Vous devez nous aviser de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve le droit de disposer de celle-ci s'il n'avait pas de nouvelles dans les 24h suivant la date d'arrivée prévue.

Un inventaire des lieux, mobilier, matériel, vaisselle, a lieu au départ de chaque locataire. Celui-ci est tenu de vérifier le jour de son arrivée et de signaler toute anomalie. Une caution de 250€ pour le bien loué et une de 50€ pour le ménage seront demandées le jour de l'arrivée. Ces cautions ne constituent pas une limite de responsabilité. Ces sommes seront restituées intégralement si aucune anomalie n'est constatée lors de l'état des lieux. Toute casse ou détérioration sera facturée au locataire. Le ménage doit être fait ou la caution ménage sera retenue en cas de propreté douteuse. Tout résidant est tenu de se conformer aux dispositions du Règlement Intérieur du Camping disponible à l'entrée de l'établissement.

Les locations sont mises à disposition à partir de 15h30 le jour d'arrivée (susceptible d'être modifié selon la taille du groupe) et doivent être libérés au plus tard à 11h le jour du départ. Tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuitée supplémentaire au tarif public affiché.

#### 2) Modalités de règlement

Les conditions de règlement de ce contrat se répartissent comme suit :

- Versement d'un acompte de 30% du montant total de la manifestation requis au jour de la réservation (hors taxe de séjour)
- Versement d'un second acompte de 70% du montant total requis 30 jours avant le début de la manifestation (hors taxe de séjour)

Pour tout retard de paiement, une majoration de 1.5% de la somme restant à payer sera appliquée par mois de retard.

Le montant de ces acomptes est déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation ou d'ajout de prestations.

#### 3) Modalités d'annulation

La facturation étant faite sur la base des prestations réservées, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après :

- En cas de désistement : si signalé plus de 31 jours avant l'arrivée, l'acompte sera remboursé ; a moins de 31 jours il restera acquis au camping.
- En cas de notification d'annulation reçue moins de 31 jours avant le premier jour du séjour : 100% du montant total de la prestation sera dû au Camping

Ces conditions se voient modifiées si souscription à l'assurance annulation CampezCouvert (recommandé).

### ARTICLE 3 : LOCATION EMPLACEMENT DE CAMPING

#### 1) Termes généraux

La journée de camping démarre à 14h et se termine le lendemain à 12h.

Vous devrez vous présenter à l'accueil dès votre arrivée au camping.

Toute réservation sera accompagnée d'un acompte déductible du montant du séjour.

Tout changement pouvant entraîner une modification de la redevance doit être signalé le jour même. Les réservations s'entendent à dates fixes, tout retard supérieur à 24h non signalé entraînera l'annulation de la réservation et la perte de l'acompte.

#### 2) Modalités de règlement

Les conditions de règlement de ce contrat se répartissent comme suit :

- Versement d'un acompte de 30% du montant total de la manifestation requis au jour de la réservation (hors taxe de séjour)
- Règlement du solde le jour de l'arrivée, soit 70% pour les emplacements de camping

Pour tout retard de paiement, une majoration de 1.5% de la somme restant à payer sera appliquée par mois de retard.

Le montant de cet acompte est déduit de la facture finale (solde) sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation ou d'ajout de prestations.

### 3) Modalités d'annulation

La facturation étant faite sur la base des prestations réservées, le Client est invité à prêter la plus grande attention aux conditions d'annulation ci-après :

- En cas de désistement : si signalé plus de 31 jours avant l'arrivée, l'acompte sera remboursé ; a moins de 31 jours il restera acquis au camping.
- En cas de non-présentation : l'établissement facturera l'intégralité de la première nuit pour tout séjour initial d'une durée égale ou inférieure à 3 nuits. Au-delà d'un séjour de 3 nuits, l'acompte sera conservé.

Ces conditions se voient modifiées si souscription à l'assurance annulation CampezCouvert (recommandé).

### ARTICLE 4 : ANIMAUX

Les animaux domestiques sont acceptés (1 par locatif) tenus en laisse, tatoués et vaccinés sur présentation du carnet de vaccinations. Ils ne seront en aucun cas laissés seuls sur l'emplacement ou dans la location. Ils ne sont pas acceptés dans les sanitaires.

### ARTICLE 5 : MINEURS

Les mineurs non accompagnés d'un représentant légal majeur ne sont pas acceptés.

### ARTICLE 6 : VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs à l'accueil. Si ces visiteurs sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquiescer de la redevance visiteurs en vigueur.

Les véhicules des visiteurs sont interdits dans le terrain de camping. Ils doivent être stationnés sur le parking situé à l'entrée du camping.

### ARTICLE 7 : MODIFICATION DES PRESTATIONS

Toute demande de modification par rapport au contrat accepté devra être transmise par écrit au Camping.

En outre, faute d'acceptation écrite du Camping dans les 72 heures de la réception de la demande, le contrat est réputé perdurer selon les termes et conditions déterminés dans le contrat accepté par le Client.

### ARTICLE 8 : PRIX

Les tarifs sont exprimés en Euros. Ils sont soumis à la taxe de séjour

Ils pourront être modifiés en cas de changement législatif et/ou variation des prix tels que : modification du taux de TVA applicable, instauration de nouvelles taxes, etc...

### ARTICLE 9 : DROITS A L'IMAGE

Lors de votre séjour sur notre Camping, vous êtes susceptibles d'être pris en photos ou filmé pour la conception et la réalisation de nos outils de communication, sauf si vous signalez par écrit à la réception dès votre arrivée, votre opposition à cette pratique.

### ARTICLE 10 : ASSURANCE – DETERIORATION – CASSE – VOL

Le Client doit assurer la garde des biens et matériels apportés par lui-même ou les participants.

Le Client fera son affaire de la souscription de toute police d'assurance (dommages, responsabilité civile) qu'il jugera nécessaire. Le Client est notamment invité à souscrire une assurance spécifique en cas de présence de gros matériels ou de biens de valeur dans la mesure où la responsabilité du Camping ne pourra être engagée en cas de détérioration ou de vol desdits biens.

Le Client est responsable de l'ensemble des dommages causés par son intermédiaire (notamment causés par les participants au séjour ou les invités) et s'engage en cas de dégradation des lieux mis à disposition, à supporter les coûts de remise en état de ces lieux.

### ARTICLE 11 : RECOMMANDATION

Le Client s'engage à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit susceptible, en aucune manière, de porter préjudice au Camping. Ainsi, il s'engage à ce qu'aucune activité commerciale, et/ou illicite ne soit exercée au sein du Camping. Auquel cas le Camping se réserve le droit d'intervenir si nécessaire.

Le Client s'engage à faire respecter par les participants et leurs invités l'ensemble des consignes et règlements du Camping (notamment mais non exclusivement, l'interdiction de fumer dans les locatifs et les parties communes telles que les sanitaires, la piscine et le Bar-Snack). Le Client veillera à ce que les participants ne perturbent pas l'exploitation, ni ne portent atteinte à la sécurité du Camping ainsi que des personnes qui s'y trouvent.

### ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE

Le Camping pourra se dégager de ses obligations, en suspendre l'exécution ou proposer un report d'événement s'il se trouve dans l'impossibilité de les assurer du fait de la survenance d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle du Camping, conditions météorologiques, crise sanitaire, etc...

### ARTICLE 13 : RETRACTATION

En vertu de l'article L.121-21-8 loi du 2014-344 du code de la consommation de l'ensemble des services et prestations proposés par le Camping, n'est pas soumis au droit de rétractation prévu aux articles L.121-20 et suivants du code de la consommation.

En conséquence, les prestations de services d'hébergement et de loisirs contractés sont exclusivement soumis aux présentes conditions d'annulation de ce contrat.

### ARTICLE 14 : RECLAMATIONS ET LITIGES

Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations par rapport aux engagements contractuels peut être signalée par courrier ou e-mail dans un délai maximum de 15 jours suivant l'édition de la facture.

Si la réponse ne vous satisfait pas, vous avez la possibilité de saisir la médiation Tourisme & Voyage, après un délai d'un mois suite à l'envoi de ces courriers/courriels. Vous devez déposer un dossier en ligne sur le site internet suivant [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel) ou par courrier : MEDIATION TOURISME ET VOYAGE - BP 80303 - 75823 PARIS Cedex

Chers clients, ces précisions étant nécessaires afin d'éviter toute équivoque, nous vous remercions pour votre confiance et souhaitons que vos prochaines vacances puissent vous laisser les meilleurs souvenirs.